



salire horaire payé en smic + prime???

Par **ijampa**, le **17/08/2011** à **13:03**

bonjour, n'ayant trouvé de réponse sur le forum, je vous pose ma question.

j'ai signé un CDD de 4mois avec un Groupement d'employeur (pour le compte d'une société) avec un salaire horaire de 9,54€.

les 3 premiers MOIS

cela ce passe bien mais a partir du 4eme mois il me paye mon taux horaire au prix du SMIC + un prime de poste (smic+prime=taux horaire)

donc je voulais savoir si cela était légal ou non??

(de plus cela affecte les heure de nuits payé puisqu'ils prennent en compte seulement le smic pour payé et non le bon taux)

la réponse que j'ai eu quand je leur ai posé la question : "c'est normal c'est comme ca, on peut rien faire"

autre question: après ce CDD de 4mois j'ai signé un avenant pour une prolongation de 9mois. (pour l'instant c'est toujours pareil payer en SMIC+prime)

je voulais savoir si a la fin de ce contrat il y a la possibilité d'être prolongé en CDD ou si je signe un CDI, j'ai la possibilité de percevoir la prime de précarite??

de plus le seul contrat que j'ai il y ai marqué un taux a 9,54€/heure et sur l'avenant il y est écrit que ça reprenais les terme

du contrat précédent.

dans ce cas j'ai le droit de demander une régulation sur les mois précédent en ce qui concerne les heures de nuit qui sont payé au prix du SMIC et non au taux signé !

merci de vos réponses

Par **miyako**, le **17/08/2011** à **21:05**

Bonsoir,

C'est le taux horaire de 9,54€ (inscrit au contrat) qui s'applique aux heures de nuit.

Vous faites courrier recommandé dans ce sens.

Amicalement vôtre

suji Kenzo

Par **ijampa**, le **18/08/2011** à **11:09**

merci pour votre réponse